

CONFERENCE DE PRESSE

Lausanne, le 25 février 2020, 11 h 00

Maison du Peuple, salle Rosa Luxembourg, place Chauderon 5, 1003 Lausanne

DE PETABOSSON A OFFICIER-OFFICIERE DE L'ETAT CIVIL, une profession qui se féminise, un métier qui évolue et se complexifie, mais un salaire à la traîne...

SANS OFFICIER et OFFICIERE, PAS D'ETAT !

Le mardi 25 février 2020 dès 13 h 30, l'ensemble des officiers et officières de l'état civil distribueront, devant le parlement vaudois, des dragées et des revendications...

Voilà déjà plus de deux ans que notre syndicat a déposé une demande de revalorisation salariale pour les officières de l'état civil auprès de la Commission d'évaluation des fonctions, déjà deux ans que ce dossier traîne. La longueur des travaux, les moyens limités et la grande difficulté de faire entendre des revendications, nous obligent à refuser que la voie de la Commission d'évaluation des fonctions soit l'unique qui puisse être empruntée pour améliorer la situation de ce collectif de femmes, d'autant plus que la méthode et les références excluent la question de l'égalité salariale entre femmes et hommes.

UNE PROFESSION QUI EVOLUE CONSTAMMENT

L'ensemble des officières de l'état civil font valoir l'évolution de leur activité, la complexité des tâches effectuées et les responsabilités assumées. Si nous utilisons le féminin, c'est qu'aujourd'hui cette profession s'est féminisée et que la très grande majorité du personnel est féminin alors que par le passé, la profession était exercée par des hommes principalement et avec des salaires supérieurs.

Le statut et la classification des officières ne peuvent pas être uniquement évalués sur le titre (obligatoire du reste pour pratiquer la profession et gérer les données civiles), mais doivent prendre en considération tous les actes de travail effectués et pouvant être effectués en tenant compte de la législation et de son évolution, des changements structurels, sociétaux et politiques aussi bien sur le plan national qu'international. L'administré-e d'aujourd'hui, n'est pas l'administré-e des années 90. L'ouverture de la Suisse à l'Europe et plus généralement au monde a également des conséquences sur le métier.

En effet, sur le plan législatif, l'officière doit avoir une large connaissance des nombreuses lois et des conventions internationales. La gestion des dossiers et les contrôles sont beaucoup plus pointus. Les auditions relèvent parfois de l'enquête. Les situations personnelles et familiales des administré-e-s sont de plus en plus complexes, dramatiques parfois, voire sources de conflits.

De plus, un regard particulier doit être porté sur cette profession sous l'angle du genre puisque comme nous l'avons souligné en introduction, la profession est aujourd'hui un métier féminin moins bien reconnu que lorsqu'il était exercé par des hommes.

EN SOUFFRANCE...

Les officières de l'état civil dénoncent aussi une souffrance au travail, une absence de reconnaissance de la direction, une méconnaissance du métier, une volonté de remettre en cause l'autonomie dans leur travail. A cela s'ajoutent une surcharge de travail avec un retard de 6 mois dans le traitement des dossiers, une pression continue de la direction. Angoisse, stress, maladie, rien que pour l'année 2019, le service a connu plus de dix démissions.

NEGOCIATIONS URGENTES

L'ensemble des officières de l'état civil et leur syndicat exigent l'ouverture immédiate de négociations. Les négociations doivent porter sur deux axes :

1. REVALORISATION SALARIALE

Dans la requête auprès de la Commission d'évaluation des fonctions, le passage de la classe 8 à 9 avait été demandé. Aujourd'hui, le collectif des officières demande le passage en classe 10 ! Le métier a énormément évolué, il s'est complexifié et l'activité ne cesse de s'enrichir de nouvelles tâches et exigences.

Outre cette revalorisation, elles demandent la prise en charge complète des frais de représentation.

2. CONDITIONS DE TRAVAIL

Nous demandons l'engagement de personnel afin de pouvoir répondre à la demande croissante et protéger la santé et l'intégrité des travailleuses et des travailleurs, ainsi que la prise en compte et le traitement des plaintes formulées par l'ensemble du personnel.

Pour toute information complémentaire :

Secrétariat syndical
SGFP et SUD

**Revalorisation salariale pour toutes et tous les officiers-ères,
actuellement en classe 7 et 8**